

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET BILAN 2022-2023

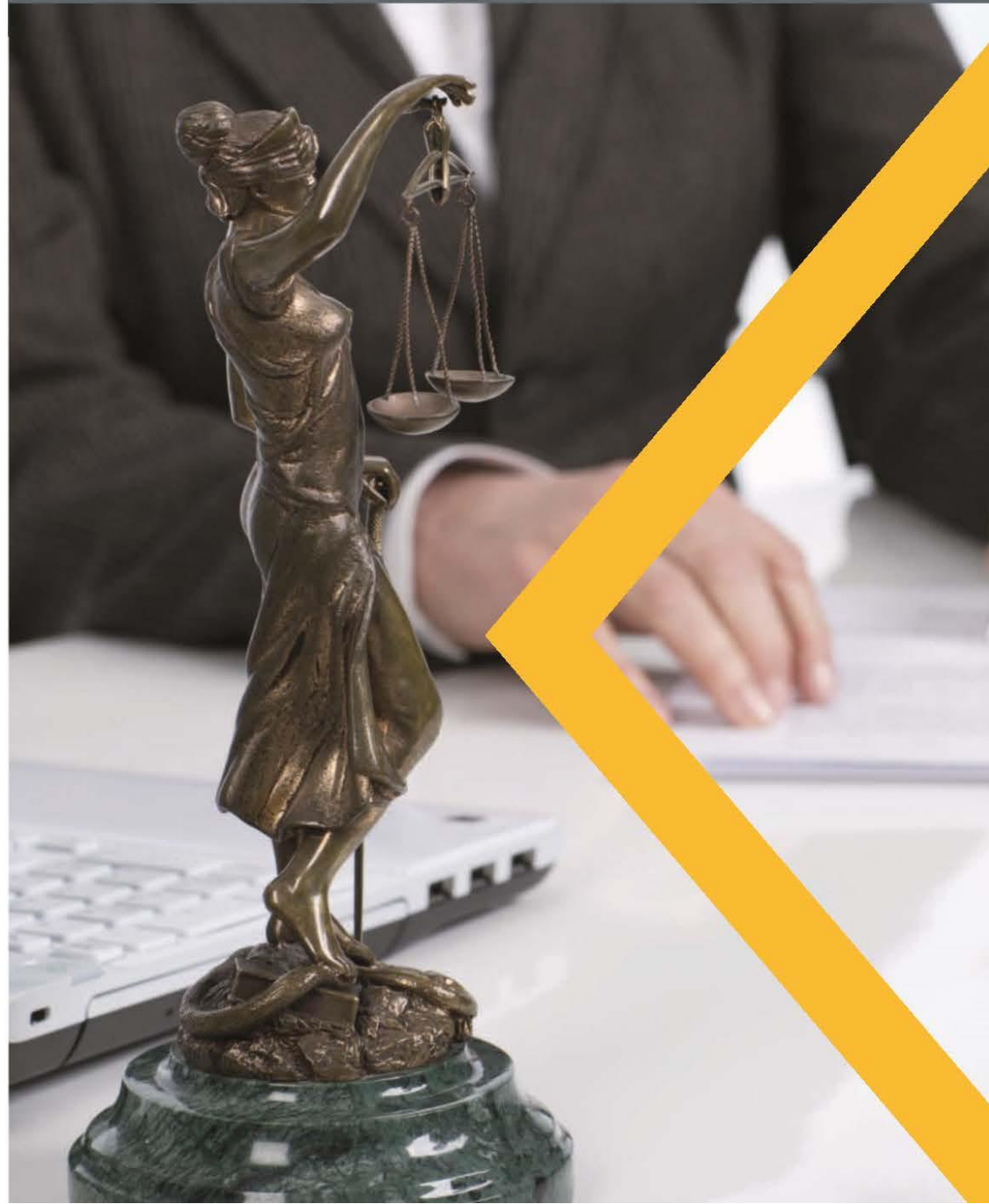
IMPARTIALITÉ

ENGAGEMENT

RESPECT

COMPÉTENCE

INDÉPENDANCE



PLAN D'ACTION
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2022-2023

ET BILAN 2022-2023

Mars 2023, par le Tribunal administratif du Québec

en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

TABLE DES MATIÈRES

BREF PORTRAIT DE L'ORGANISATION ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ.....	1
GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION	5
CONSULTATION DE PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS.....	6
OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2022-2023	7

Ce document est disponible en médias adaptés.

BREF PORTRAIT DE L'ORGANISATION ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le Tribunal administratif du Québec (ci-après, le Tribunal) compte 324 employées et employés¹.

Son siège social est situé à Québec. Il possède aussi un bureau à Montréal.

Préambule :

L'article 1 g) de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (ci-après, la Loi) définit une personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées, la Loi préconise une approche fondée sur la responsabilisation des divers acteurs du secteur public. Dans cette optique, l'article 61.1 de la Loi prévoit que les ministères et organismes employant au moins 50 personnes doivent adopter un plan d'action annuel. Ce plan doit identifier des obstacles à l'intégration des personnes handicapées ainsi que des mesures susceptibles d'y remédier. Il vise autant la clientèle que le personnel du ministère ou de l'organisme.

C'est dans ce cadre législatif que le Tribunal présente son *Plan d'action et bilan 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées*²

¹ Au 31 mars 2022.

² Les plan d'action et bilan 2022-2023 combinés dans un seul fichier constituent le rattrapage pour les années où ces documents n'ont pas été produits. Le Tribunal s'engage à produire ces documents dans les délais prescrits à compter de 2023-2024.

Portrait du Tribunal administratif du Québec

Ses origines

Le Tribunal est en fonction depuis le 1^{er} avril 1998, Sa mission est d'offrir l'accès à la justice administrative à tous les citoyennes et citoyens, tout en offrant des garanties d'indépendance et d'impartialité.

Le Tribunal, une institution unique

Le Tribunal fournit des services aux citoyens et aux citoyennes par l'entremise de près de 197 employées et employés (occupant des postes permanents et occasionnels) et environ 127 juges administratifs (à temps plein ou à temps partiel). Ces juges administratifs sont issus de professions diversifiées : médecine, psychiatrie, évaluation foncière, droit, ingénierie, agronomie, urbanisme, psychologie ou travail social.

La mission du Tribunal est d'offrir une justice administrative spécialisée et accessible. Il a pour fonction de décider avec qualité, cohérence et célérité des recours que pourront exercer les citoyennes et les citoyens à l'encontre des décisions rendues par l'administration publique : ministères, régies, commissions, sociétés, municipalités et établissements de santé.

Plus de 150 recours peuvent être déposés devant le Tribunal, tel qu'établi par la *Loi sur la justice administrative* (LJA). Le Tribunal est divisé en quatre sections spécialisées, qui examinent ces recours :

- la Section des affaires sociales*;
- la Section des affaires immobilières;
- la Section du territoire et de l'environnement;
- la Section des affaires économiques.

*La Section des affaires sociales est également désignée à titre de Commission d'examen des troubles mentaux au sens du *Code criminel*. Elle est donc chargée de rendre ou de réviser des décisions concernant les personnes accusées qui ont fait l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou qui ont

été déclarées inaptes à subir leur procès. La Section des affaires immobilières a notamment pour fonction de fixer les indemnités qui seront versées à une citoyenne ou à un citoyen, ou à un groupe de citoyennes ou de citoyens, à la suite d'une expropriation.

Un Tribunal accessible à tous et à toutes

Le Tribunal dispose de deux points de services principaux, l'un à Québec, où se situe son siège social, et l'autre, à Montréal. Pour assurer la disponibilité et la qualité de ses services partout au Québec, le Tribunal a établi un réseau de près de 180 lieux d'audience répartis dans environ 60 villes. Ses juges administratifs s'y déplacent régulièrement afin de tenir des audiences, des séances de conciliation et d'autres activités de gestion de l'instance. Ainsi, une personne a généralement moins de 100 km à parcourir pour être entendue devant le Tribunal. Il offre également de participer à des audiences en visioconférence ou en ligne. De l'équipement informatique est disponible dans ses bureaux et dans son réseau de salles en région, afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens de se brancher à leur audience en ligne lorsque le matériel nécessaire ne leur est pas disponible.

Le Tribunal reconnaît l'importance d'offrir des services accessibles à toutes et tous, incluant aux personnes handicapées. À titre d'exemple, il vise à ce que chacun des locaux où se déroulent des activités juridictionnelles dans les villes du Québec soit accessible aux personnes handicapées. Le Tribunal possède une fiche d'information qui indique l'accessibilité ou pas de chaque local et si les activités juridictionnelles pourraient y être tenues sous forme de visioaudience ou de conférence téléphonique.

Engagement du Tribunal

À titre d'organisme public appelé à fournir des services à l'ensemble de la population québécoise, le Tribunal a le souci constant de voir aux intérêts des personnes handicapées.

À cet effet, le Tribunal s'engage à prendre les mesures raisonnables et nécessaires pour leur faciliter l'accès à ses documents et à ses services. Il s'engage aussi à réduire les obstacles liés à leur pleine intégration et participation sociale et professionnelle.

Coordination et mise en œuvre du Plan d'action

La Directrice des affaires institutionnelles, Annie Morin, est désignée à titre de répondante. En cours d'année, une coordonnatrice des services aux personnes handicapées a été nommée. À ce titre, elle assure la coordination, la révision et la rédaction du Plan d'action annuel et de son bilan. La coordonnatrice est également responsable de la correspondance avec l'Office des personnes handicapées du Québec.

Contenu et objectifs du Plan d'action et bilan

Ce document souhaite sensibiliser les juges administratifs et l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées et aux mesures mises en place par le Tribunal afin de faciliter leur intégration professionnelle et leur accès à la Justice.

Pour en rendre la lecture et la compréhension plus aisées, l'ensemble des mesures est présenté dans le tableau qui suit. Ces mesures sont scindées en trois catégories relatives à la nature de l'obstacle qu'elles visent, soit :

1. les obstacles en lien avec l'accessibilité des documents et de l'information;
2. les obstacles physiques;
3. les obstacles sociaux.

GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail constitué de :

Coordonnateur des services aux personnes handicapées

Sylvie Rivard, conseillère en communication à la direction des affaires institutionnelles.

Noms des autres membres et unités administratives

Hélène Jalbert, du Secrétariat

Diana Rueda, de la Direction des ressources matérielles

Marie-Pier Pelletier et Fundu Kemdo, de la Direction des ressources humaines

Julie Baril, de la Direction des affaires juridiques

Le groupe s'est vu confier les responsabilités suivantes :

- Identifier les obstacles dans leur secteur respectif;
- Proposer des mesures pour les réduire;
- Assurer la mise en œuvre des mesures relevant de leur direction;
- Veiller à la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les activités de leur direction;
- Effectuer le bilan de l'état de réalisation des mesures relevant de leur direction.

CONSULTATION DE PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS

Pour ce plan d'action, nous avons consulté Mathieu Pulfer, une personne handicapée embauchée au Tribunal à l'automne de 2022.

Quant à la question d'un représentant d'un organisme du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées ; nous avons entrepris des démarches. Cependant, le contexte des dernières années a limité la portée de celles-ci. Advenant l'échec de cette approche, nous prenons en note que l'Office peut nous en proposer une ressource pouvant prendre part à nos travaux.

OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2022-2023

1. Obstacles en lien avec l'accessibilité des documents et de l'information

Moyens de communication

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A. ³	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux documents et aux services du Tribunal.	Recourir aux moyens de communication adaptés dans le but de communiquer aisément et efficacement avec les personnes handicapées ⁴ .	Adapter le site Internet du Tribunal de façon à ce qu'il soit conforme aux standards gouvernementaux d'accessibilité WEB. Choisir des entreprises conscientisées à l'accessibilité pour la refonte du prochain site Web	En continu	Respect des normes d'accessibilité s'appliquant aux sites Web des ministères et organismes de la fonction publique	DAI DRI	Aucun audit en 2022-2023 – il y aura refonte du site Web en 2023-2025 Réalisé – firme sélectionnée conscientisée
		L'utilisation du logiciel gratuit Colour Contrast Analyser est recommandée pour déterminer l'accessibilité des contrastes.	31 mars 2022	Présence du logiciel	DAI DRI	Non réalisé- reconduit en 2023-2024 au moment de la refonte du site Web

³ U. A. = unité administrative

BP = Bureau de la présidence

CETM = Commission d'examen des troubles mentaux

DAI = Direction des affaires institutionnelles

DRFM = Direction des ressources financières et matérielles

DRH = Direction des ressources humaines

DRI = Direction des ressources informationnelles

⁴ *Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, Objectif, p.14

1. Obstacles en lien avec l'accessibilité des documents et de l'information (suite)

Moyens de communication

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2023
Les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à l'accès des documents et à l'accès des services du Tribunal.	Recourir aux moyens de communication adaptés dans le but de communiquer aisément et efficacement avec les personnes handicapées. ⁵	Faciliter l'accessibilité aux documents en favorisant l'utilisation d'un langage simplifié dans la correspondance avec la clientèle. Utiliser le logiciel d'aide à la rédaction Scolarius, pour assurer	31 mars 2023	Nouveaux documents développés selon les niveaux de compétence en littératie - Diffusion de l'information sur l'outil d'aide à la rédaction Scolarius à tous les employés du TAQ via l'intranet • Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02)	DAI	En cours Réalisé

⁵ Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, Objectif, p.14

1. Obstacles en lien avec l'accessibilité des documents et de l'information (suite)

Demandes d'accommodements⁶

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2023
Les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à accéder à certains documents ou à compléter les procédures requises pour introduire leur recours.	Prendre les mesures nécessaires pour que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public ⁷ , conformément aux modalités de la politique gouvernementale intitulée L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées .	Adapter, sur demande, certains dépliants du Tribunal afin que leur contenu soit accessible aux personnes handicapées. Publier la procédure pour l'obtention de documents en format adapté	Sur demande	Nombre de demandes reçues par le public	DAI	Aucune demande
				Nombre de documents administratifs adaptés	DAJ Secrétariat	
	Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services d'accompagnement ⁸	Poursuivre l'accompagnement auprès des citoyens afin de les aider à remplir les formulaires de demandes de services et à fournir tous les documents nécessaires à l'ouverture d'un dossier au Tribunal.		Publication de la procédure	DAI	Publiée
				Nombre de demandes reçues	Secrétariat	Aucune
				Nombre de mesures d'accompagnement réalisées		Aucune

⁶ Instructions et gabarit pour l'élaboration du rapport annuel de gestion 2020-2021, 4.9 - Accès aux documents et protection des renseignements personnels, *Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable*

⁷ *Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, Les orientations, p.11

⁸ *Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso.*

	Rendre accessible, sur demande, l'assistance d'interprètes qualifiés (gestuels, oralistes ou tactiles) lorsque requis. ⁹	Offrir aux personnes handicapées un service d'interprète en langue des signes lorsqu'une demande écrite est formulée à cet effet.		Nombre de demandes reçues Nombre de fois où le service d'un interprète a été fourni	Secrétariat DRFM	Aucune Aucune
	Indiquer clairement que de l'aide est proposée pour remplir les formulaires pour les personnes handicapées	Ramener l'information sur l'aide proposée plus tôt (moins de 2 clics)		Ajouter cette information Nous joindre - Tribunal administratif du Québec (gouv.qc.ca) dans cette page https://www.taq.gouv.qc.ca/fr/deposer-un-recours/suis-je-au-bon-endroit		Se fera rapidement après approbation.

⁹ Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

1. Obstacles en lien avec l'accessibilité des documents et de l'information

Reddition de comptes

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2023
Les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à l'accès des documents et à l'accès des services du Tribunal.	Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services ¹⁰ .	Comptabiliser au <i>Rapport annuel de gestion, 7.4 - Accès aux documents et protection des renseignements personnels</i> ¹¹	31 mars 2023	Mesures d'accommodement et avis de révision Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	DAI DAJ	Voir l'info dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023

¹⁰ *Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso.*

¹¹ Au cours de l'année financière

2. Obstacles physiques

Approvisionnement accessible et durable

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2023
Malgré les efforts entrepris en ce sens, il pourrait subsister certains obstacles susceptibles de nuire à l'accessibilité des lieux d'audience, étant donné la grande diversité de ceux-ci.	L'amélioration de l'accessibilité des lieux ¹²	Maximiser l'utilisation des locaux adaptés du TAT ¹³ et du MJQ ¹⁴ pour tenir les activités juridictionnelles en région.	En continu	Nombre de demandes reçues en lien avec locaux adaptés	DRFM	Aucune demande
		Poursuivre les démarches entreprises afin d'améliorer la qualité des locaux qui servent de lieux d'audience dans les hôpitaux.		Nombre de mesures d'accommodement réalisées	Secrétariat	Aucune demande
				Nombre de plaintes reçues en lien avec les locaux adaptés	BP	Aucune plainte
				Nombre de demandes reçues en lien avec la qualité des locaux	CETM	Aucune demande
				Nombre de mesures d'accommodement réalisées	DRFM	Aucune demande
				Nombre de plaintes reçues en lien avec les locaux adaptés	Secrétariat	Aucune plainte
					BP	Aucune plainte

¹² Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso.

¹³ Tribunal administratif du travail

¹⁴ Ministère de la Justice du Québec

2. Obstacles physiques (suite)

Approvisionnement accessible et durable

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2023
Manque d'accessibilité des biens et services achetés ou loués par l'organisation	Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées ¹⁵	Sensibiliser toutes les firmes de développement de sites Web actuellement sous contrat aux normes sur l'accessibilité des sites Web et faire un rappel de ces normes au moment de l'attribution de chaque mandat.	Mars 2023	Information de la/des firmes sélectionnées	DAI DRFM DRI	Firme et équipe sélectionnées pour la refonte

¹⁵ E-20.1 - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, Art.61.3

3. Obstacles sociaux

Embauche sans discrimination

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2023
Les personnes handicapées sont peu représentées au sein du personnel du Tribunal.	Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination ¹⁶	Continuer à proposer des candidatures provenant de groupes cibles, notamment les personnes handicapées ¹⁷ , lors du recrutement d'un nouvel employé.	En continu	Cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier	DRH	3,77%
			31 mars 2023	Embauche des membres de groupes cibles ¹⁸ en 2022-2023 ¹⁹ <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes handicapées embauchées²⁰ 	DRH	2

¹⁶ *Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – recto.*

¹⁷ Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier, *Instructions et gabarit du Rapport annuel de gestion 2019-2020 – Pour les ministères et les organismes de l'Administration gouvernementale.*

¹⁸ Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées, *Instructions et gabarit du Rapport annuel de gestion 2019-2020 – Pour les ministères et les organismes de l'Administration gouvernementale.*

¹⁹ Au 31 mars

²⁰ Régulier, Occasionnel, Étudiant, Stagiaire, *Instructions et gabarit du Rapport annuel de gestion 2019-2020 – Pour les ministères et les organismes de l'Administration gouvernementale.*

3. Obstacles sociaux (suite)

Embauche sans discrimination

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2023
Les personnes handicapées sont peu représentées au sein du personnel du Tribunal.	Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination ²¹	Continuer à proposer des candidatures provenant de groupes cibles, notamment les personnes handicapées ²² , lors du recrutement d'un nouvel employé.	En continu	<p>Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH à l'automne 2022 (cohorte 2023) – Ce programme n'existe plus au TAQ depuis décembre 2022</p> <p>Nombre de nouveaux participant.e.s au PDEIPH accueillis jusqu'à décembre 2022</p> <p>Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure ou action • Groupe cible • Nombre de personnes visées 	DRH	<p>0 –</p> <p>1</p> <p>Sensibilisation auprès des gestionnaires : Rappel des bonnes pratiques en matière d'inclusion des personnes membres d'un groupe cible notamment les personnes handicapées lors de tout processus d'embauche</p>

²¹ *Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – recto.*

²² Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier, *Instructions et gabarit du Rapport annuel de gestion 2019-2020 – Pour les ministères et les organismes de l'Administration gouvernementale.*

3. Obstacles sociaux (suite)

Détermination des besoins d'adaptation

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2023
Les personnes handicapées sont peu représentées au sein du personnel du Tribunal.	Concevoir et adapter les interventions à la réalité des personnes handicapées ²³	Adapter les instruments d'évaluation aux besoins individuels des candidats lors du recrutement d'un nouvel employé handicapé ou tout autre processus d'évaluation auquel un employé doit participer.	Au besoin	Nombre de demandes reçues	DRH	1
				Nombre de fois où les instruments ont été adaptés		1
		S'assurer que l'environnement de travail demeure sans obstacle et libre d'accès pour les personnes handicapées.		Respect des normes applicables en la matière	DRH	Oui – fait en continu
				Nombre de demandes reçues	DRFM	2
				Nombre de postes ajustés	DRI	2
				Achat de matériel et de périphériques adaptés		À Montréal, des aménagements ont été faits dans la salle de repos du 21 ^e étage : une fontaine d'eau pour ph ajoutée et déplacement d'un four à micro-ondes à hauteur de fauteuil roulant dans les 2 cas; Une demande a été faite pour modifier/ajuster le temps de fermeture de la porte d'entrée au bureau pour ajouter du temps pour entrer au bureau à la personne en fauteuil roulant. N'a pas encore été réalisée.

²³ Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso

3. Obstacles sociaux (suite)

Détermination des besoins d'adaptation

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2023
Les personnes handicapées sont peu représentées au sein du personnel du Tribunal.	Concevoir et adapter les interventions à la réalité des personnes handicapées ²⁴	S'assurer, aux fins des mesures d'urgence, que les besoins particuliers des personnes handicapées sont connus et que des mesures adaptées sont mises en place afin d'assurer leur évacuation en toute sécurité. Lors de l'arrivée de nouvelles ressources, prévoir des rencontres pour connaître leurs limitations et, le cas échéant, adapter les procédures en conséquence.	Au besoin	Liste des besoins particuliers des personnes handicapées et des mesures adaptées mises en place Liste des accompagnateurs assignés aux personnes handicapées pour en faciliter l'évacuation Procédure d'évacuation révisée et diffusée Nombre de personnes membres du Comité des mesures d'urgence (CMU) formées Résultats des exercices d'évacuation	DRFM DRH DRI Secrétariat Gestionnaires concernés	DRH : Dès réception d'une demande de mesures d'accommodement accompagné de l'information identifiant les limitations fonctionnelles, l'employé sera rencontré pour connaître ses limitations et mettre en place les adaptations nécessaires à son environnement de travail en collaboration avec la DRFM. En raison du télétravail il n'y a pas toujours des accompagnateurs sur place; les agents de sécurité à Québec et à Montréal sont personnes handicapées d'informer les collègues de leurs besoins. Communiqués envoyés à Montréal sur les mesures d'urgence en octobre 2022 avec indication pour les personnes à mobilité réduite Courriel aussi à Québec en septembre 2022 sur le même sujet. Exercice de feu à Québec en septembre 2022 Exercice de feu à Montréal le 12 octobre 2022, en présence de Martin Savoie.

²⁴ Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso

3. Obstacles sociaux (suite)

Reddition de comptes

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2023
Méconnaissance de l'article 61.1 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Diffuser de l'information concernant les actions prises par le Tribunal pour favoriser l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration	La production d'un <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées</i> ²⁵ , publié sur le site Internet du Tribunal	31 mars 2023	Production du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2022-2023</i> . ²⁶	DAI	Réalisé
				Obstacles identifiés à l'intégration des personnes handicapées dans le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.		Réalisé
			1 ^{er} juin 2022	Indice de qualité du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.		
				Publication Web du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées</i> lors de la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i> (1 ^{er} au 7 juin).		Réalisé

²⁵ E-20.1 - *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, Art.61.1*

²⁶ *Mise en œuvre des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale 2013-2014 à 2016-2017, indicateurs 10-14.*

3. Obstacles sociaux (suite)

Reddition de comptes

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2023
Méconnaissance de l'article 61.1 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Diffuser de l'information concernant les actions prises par le Tribunal pour favoriser l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration	Publier le <i>Bilan annuel à l'égard des personnes handicapées</i> sur le site Internet du Tribunal	1 ^{er} juin 2022	Production du <i>Bilan des mesures prises</i> au cours de l'année qui se termine dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.	DAI	En cours – sera déposé d'ici le 15 avril
			1 ^{er} juin 2022	Publication Web du <i>Bilan annuel à l'égard des personnes handicapées 2020-21</i> lors de la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées (1^{er} au 7 juin)</i> .		En cours – sera déposé d'ici le 15 avril

3. Obstacles sociaux (suite)

Reddition de comptes

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Manque de connaissance sur les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées dans le secteur d'activité de l'organisation et dans ses activités à titre de gestionnaire d'un organisme public	Consulter lorsque des mesures à mettre en place pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées ²⁷	Consulter les employés ayant une incapacité dans le processus d'élaboration du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées</i> . ²⁸	31 mars 2022	Cadre de gouvernance Composition du groupe de travail Rôles et responsabilités Représentativité des parties prenantes ²⁹	DAI DGSOFT	Reconduit en 2023-2024

²⁷ E-20.1 - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, Art.61.2

²⁸ Guide pour l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées : Volet – Ministères et organismes publics, p.4

²⁹ GRI G4 Sustainability Reporting Guidelines – G4-38

3. Obstacles sociaux (suite)

Reddition de comptes

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2023
Méconnaissance de l'article 61.4 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Confirmer un <i>Coordonnateur de services aux personnes handicapées</i> au sein du Tribunal	Nommer un coordonnateur pour le Tribunal et publier le nom de cette personne sur l'Intranet ³⁰ . Toute communication de l'Office en vertu de la présente loi peut être adressée à ce coordonnateur. ³¹	Sur demande	Nom de la personne Création d'un profil d'accès associé à ce rôle	DAI	Conseillère en communication de la Direction des affaires institutionnelles

³⁰ Un ministère dont le sous-ministre ou son délégué n'est pas membre du conseil d'administration de l'Office ou un organisme public doit, sur demande de l'Office, lui désigner, à titre de répondant, son sous-ministre ou la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'organisme, selon le cas, ou son délégué pour toute question relative aux personnes handicapées

³¹ *E-20.1 - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, Art.61.4*

3. Obstacles sociaux (suite)

Formation

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2024
Les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à l'accès des documents et à l'accès des services du Tribunal.	Offrir des activités de formation au personnel en contact direct avec le public ³²	Inclusion de la formation en ligne <i>Comment accueillir et servir tout le monde?</i> , développée par l'OPHQ, dans un programme d'intégration ou de formation commun pour les personnes affectées au service à la clientèle.	En continu	Inclusion de la formation dans un programme d'intégration ou de formation commun pour les personnes affectées au service à la clientèle. Nombre de nouveaux employés formés Plan de formation Création de profils d'accès associés à ce rôle	DRH Secrétariat	Reconduit en 2023-2024
Méconnaissance de l'article 61.1 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Offrir des activités de formation au personnel chargé d'élaborer l'encadrement et les planifications administratives	Formation sur l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées >>	Sur demande	Nombre de formations données Plan de formation Profils	DRH DAI	S/O

³² *Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, Objectif, p.14

		Formation portant sur la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	Sur demande	Nombre de formations données Plan de formation Profils	DRH DAI	Reconduit en 2023-2024
--	--	--	-------------	--	----------------	------------------------

